

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2025

Date de la convocation et de l'affichage : 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Routier, Maire.

Présents : Michel Routier, Frédéric Cardot, Benoist Delargillière, Audrey Harrel, Éric Bonnot, Yves Demazeux, Josette Gentien, Pierre Bailleux, Matthieu Carpentier.

Absents représentés : Sophie Hardivillé a donné pouvoir à Audrey Harrel

Quorum : **6** ; Nombre de présents : **9** ; Nombre de votants : **10**

Monsieur Frédéric Cardot est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 juin 2025
- 2- Syndicat mixte Bassin de natation Savignies – Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au syndicat
- 3- Syndicat mixte Bassin de natation de Savignies –DM n°2 au BP2025 pour la participation financière 2025 au syndicat.
- 4- SE60 : Présentation du rapport d'activité 2024
- 5- Réhabilitation et mise aux normes école-bibliothèque : Travaux de curage plomb et traitement parasitaire du bâtiment.
- 6- Programme d'aménagement des chemins de plaine et tour de ville : DM n°3 au BP2025 pour un ajustement de crédit au programme d'investissement
- 7- Chantier participatif autour d'un projet de plantation de haies - engagement de la commune à accompagner ce projet.
- 8- Programme d'animations pour le dernier trimestre 2025 et janvier 2026.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 juin 2025

Le Procès-Verbal de la séance du 3 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2- Syndicat mixte Bassin de natation Savignies – Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au syndicat

Délibération n° 2025/17

Monsieur Le Maire informait les élus présents lors de la séance du conseil municipal du 3 juin 2025, de l'entrée de la CAB au sein du SIEBNS et le passage de ce dernier en syndicat mixte. (Cf. PV du 3 juin). Une délibération actant la création de ce syndicat mixte, a été prise ces dernières semaines par le Conseil Syndical du SIEBNS et par le Conseil Communautaire de l'Agglomération du Beauvaisis.

Chaque commune actuellement adhérente au syndicat, doit ratifier par délibération la création de ce nouveau syndicat mixte.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération

3- Syndicat mixte Bassin de natation Savignies –DM n°2 au BP2025 pour la participation financière 2025 au syndicat.

Délibération n° 2025/18

A ce jour la procédure d'évolution des statuts du syndicat intercommunal d'exploitation du bassin de natation de Savignies étant toujours en cours, le Président du syndicat a adressé aux communes de la CAB membres de ce syndicat, les appels à participation au fonctionnement du bassin pour l'année 2025 pour permettre son fonctionnement. La participation financière de la commune par l'année 2025 s'élève à 4568€.

Monsieur le Maire rappelle qu'il était convenu que la CAB devait supporter cette dépense, hors frais de transport dans le cadre de la procédure de représentation substitution au sein du dit syndicat.

Le bureau communautaire réuni le 22 septembre 2025 a acté l'attribution à chacune des 11 communes de l'ACAB, membres du syndicat du bassin de natation de Savignies, une subvention correspondant à l'appel de fond, hors frais de transport.

Compte tenu de la délibération prise par le bureau communautaire et pour répondre à l'avis de somme à payer correspondant à la participation financière 2025 de la commune au SIEBNS, Monsieur le Maire propose la décision modificative N°2 au budget primitif de 2025 afin d'abonder la somme de 4568€ à l'article 655568 Autres contributions en dépense de fonctionnement. Cette somme sera prélevée à l'article 615221 Bâtiments publics (excédentaire) toujours en dépense de fonctionnement

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	-4 568,00		
65568 (65) : Autres contributions	4 568,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
	0,00		

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la Décision Modificative N°2 au budget primitif 2025.

4- SE60 : Présentation du rapport d'activité 2024

Monsieur le maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a adressé son rapport d'activités 2024. Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet

d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des informations portées à sa connaissance pour lesquelles aucune observation n'est exprimée.

Un exemplaire de ce rapport est joint à ce procès-verbal. Il est disponible en format papier à la mairie pour consultation.

5- Réhabilitation et mise aux normes école-bibliothèque : Travaux de curage plomb et traitement parasitaire du bâtiment.

M. Le Maire rappelle que l'étude parasitaire réalisée en janvier 2025 diagnostiquait la présence de mûle dans le grenier de cette bâtisse. Une déclaration auprès de la préfecture était aussitôt engagée ainsi que l'ouverture d'une procédure d'appel d'offres auprès d'entreprises spécialisées pour son traitement. Le premier appel d'offres étant resté sans réponse, une deuxième procédure (simplifiée) d'appel d'offres a été lancée en septembre.

Ce marché a pour objet l'exécution de travaux de curage, déplombage sur les zones à curer (traces de peinture au plomb pour cette bâtisse du 19^{ème} siècle) et traitement curatif (mûles et autres parasites) dans le cadre de la réhabilitation et la mise aux normes de l'école et de la bibliothèque. Il se décompose en tranches définies comme suit :

- Une tranche ferme : curage, déplombage et traitement curatif des zones détectées au rapport d'expertise parasitaire
- Une tranche optionnelle : curage, déplombage et traitement curatif des zones complémentaires éventuellement détectées lors de travaux de restructuration.

6- Programme d'aménagement des chemins de plaine et tour de ville : DM n°3 au BP2025 pour un ajustement de crédit au programme d'investissement

Vu le budget primitif 2025, vu l'état comptable de l'opération n°170 - Tour de ville et chemins de plaine
Le conseil municipal décide à l'unanimité, la décision modificatrice N°3 au budget primitif 2025 comme suit

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 170 : Réseaux de voirie	7 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	7 000,00
	7 000,00		7 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	7 000,00		
615231 (011) : Voiries	-7 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	7 000,00	Total Recettes	7 000,00

7- Chantier participatif autour d'un projet de plantation de haies - engagement de la commune à accompagner ce projet.

M. le maire donne la parole à M. Pierre Bailleux pour présenter aux membres du conseil le projet de chantier participatif autour de la plantation de haies en bordure des chemins communaux sur le territoire de la commune. La directrice de l'école, dans le cadre d'un projet d'école, souhaite s'engager dans cette dynamique. Un groupe de travail doit être constitué dans les prochaines semaines afin de définir les secteurs de plantation sur le territoire de la commune. La commune prendra en charge l'achat des arbustes.

Le conseil municipal dans son ensemble émet un avis favorable à cette participation

8- Programme d'animations pour le dernier trimestre 2025 et janvier 2026.

Les animations de fin d'année 2025 :

- Soirée Halloween le 31 octobre 2026 / salle communale
- Soirée Beaujolais le 21 novembre 2026 - Repas gratuit- animation musicale / salle des trois villages
- Arbre de Noël le 6 décembre 2026 / visite du père Noël / remise de cadeaux aux enfants de 0 à 11ans / salle communale

La séance est clôturée à 22h.

Le Secrétaire de séance

Frédéric Cardot

Le Maire de Pierrefitte en Beauvaisis

Michel Routier

Affichage dans le cadre de la mairie le : **9 janvier 2026**

Publication sur le site internet de la commune le : **site en construction**